

**Séance publique du 19 mai 2003**

**Délibération n° 2003-1209**

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Rue de la Doua - Déconstruction des bâtiments ex-SA Martin - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la demande d'individualisation d'autorisation de programme concernant la déconstruction des bâtiments ex-SA Martin situés rue de la Doua à Villeurbanne.

En 2001, la Communauté urbaine a fait l'acquisition d'un tènement industriel de 10 300 mètres carrés de locaux bâtis situés 1 à 5, rue de la Doua à Villeurbanne pour un montant de 1 811 419 €. Ce tènement, situé à proximité du campus de la Doua, présente un intérêt manifeste dans le cadre d'une restructuration urbaine de l'ensemble du secteur. Cette acquisition est intégrée dans une action communautaire visant à organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques à haute valeur ajoutée, en cohérence avec les actions économiques développées par la Communauté urbaine qui tendent à mettre en relation les entreprises et le domaine scientifique de La Doua.

Afin de permettre la valorisation de ce tènement, les bâtiments existants seront démolis. Le coût de la déconstruction est estimé à 675 000 € répartis comme suit :

Libellé	Montants 2003	Montants 2004	Total
audit des constructions	Les diagnostics ont été réalisés		
diagnostic amiante plomb			
mission CSPPS			
gardiennage	75 000		<b>75 000</b>
déconstruction		600 000	<b>600 000</b>
<b>total</b>	<b>75 000</b>	<b>600 000</b>	<b>675 000</b>

Cependant, certaines contraintes techniques n'ont pas fait l'objet d'une validation définitive (maintien d'un bâtiment existant). L'estimation pourrait être ainsi revue.

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu un avis favorable du pôle finances et moyens le 24 mars 2003 et du bureau restreint le 12 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet de déconstruction des bâtiments ex-SA Martin situés rue de la Doua à Villeurbanne.

**2° - L'opération** inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale investissement foncier pour un montant global de dépenses de 675 000 € selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 75 000 € en 2003,
- 600 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,